



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gynécologues

Question écrite n° 84450

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le manque d'effectifs de la gynécologie médicale. Lors de la réforme des études de médecine en 1986, la gynécologie médicale avait disparu, une spécialité pourtant vitale pour la santé des femmes. La conséquence de dix-sept années de suppression de cette spécialité (1986-2003) est une démographie des gynécologues médicaux très alarmante : les effectifs ont diminué d'un quart alors que la moyenne d'âge des 1 350 gynécologues en exercice est de 58 ans, plus d'un tiers ont entre 60 et 64 ans, et 10 % ont plus de 65 ans... Le nombre de départements n'ayant plus aucun gynécologue augmente. Une pénurie s'installe alors que la place qu'occupe la gynécologie médicale n'est plus contestée par personne aujourd'hui. Malgré cela, de plus en plus de jeunes filles subiront de plein fouet les conséquences de l'insuffisance du nombre de gynécologues médicaux et n'y auront plus accès. Avant la suppression temporaire mais sensible, 130 gynécologues étaient formés chaque année. C'est seulement un cinquième de ce nombre à l'heure actuelle. C'est pourquoi il souhaiterait que le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes puisse mettre en place les moyens pour que toutes les femmes en France puissent continuer à être suivies par des gynécologues et voudrait en connaître les dispositifs.

Texte de la réponse

Le numerus clausus en médecine a doublé depuis 1999 : fixé à 3 700 en 1999, il s'établit à 8 000 en 2015. A terme, cette augmentation du numerus clausus devrait profiter à l'ensemble des disciplines, dont la gynécologie médicale. Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine est, pour sa part, en augmentation constante. L'arrêté du 9 juillet 2015 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des ECN à 68 au titre de l'année universitaire 2015-2016. Ainsi, ce nombre de postes a plus que doublé entre 2012 et 2015, passant de 30 postes à 68 postes. Un effort particulier a été fait cette année, puisque 20 postes supplémentaires sont offerts par rapport à l'année passée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84450

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5080

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6631